

EXTRA

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Commune de



☎ 02 38 92 40 72

L'an deux mil vingt-six, le 31 août, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, s'est réuni en session extraordinaire, à la salle polyvalente communale Florimond Raffard, sous la présidence de Monsieur Guy MEZARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 août 2026.

Présents : Guy MEZARD, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Bernard BOURASSIN, Sylviane CAILLE, Christiane DENIZARD, Anne GUEUGNON, Richard HOURDEQUIN, Stéphane JACOB, Jimmy PAUVERT, Gérald POPHILLAT, Florence QUIGNON, Jérôme RAFFARD, Caroline VANI.

Secrétaire de séance : Jérôme RAFFARD.

Nombre de Conseillers

- En exercice 14
- Présents 14
- Votants 14

Objet : Choix des entreprises - Réfection de sortie de busage agricole se déversant dans le cours d'eau de La Poterie – 72, Vieille Route de Noyers

Délibération n° 60/2026

Monsieur le Maire expose : une tête de buse d'hydraulique agricole s'est effondrée en bordure du cours d'eau « La Poterie » impactant la bordure de la parcelle ZP 87 située au 72, Vieille Route de Noyers en engendrant un délitement conséquent de la berge à cet endroit.

En conséquence, il y apparaît nécessaire de remettre en état la jonction entre l'hydraulique agricole et le cours d'eau de La Poterie.

L'EPAGE Bassin du Loing a été contacté et a consulté 3 entreprises, lesquelles ont chacune remis une offre technique relative à la réfection de la sortie dudit busage agricole.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le récapitulatif des offres et précise que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 25 août dernier, a examiné les 3 offres techniques et propose au Conseil Municipal de retenir celle de l'entreprise EXEAU Centre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de travaux de réfection de la sortie de busage d'hydraulique agricole en bordure du cours d'eau « La Poterie », sur la parcelle ZP 87 au 72, Vieille Route de Noyers,
- de retenir l'offre de travaux de l'entreprise EXEAU Centre,
- d'engager un échange avec le propriétaire riverain en vue d'une éventuelle prise en charge par ce dernier des travaux relatifs à la berge lui appartenant,
- que, suite à cet échange, en cas d'accord du propriétaire riverain pour prendre en charge les dépenses liées à la réfection de sa berge, de demander à l'entreprise EXEAU Centre de dissocier le devis en deux documents distincts :
 - Un devis correspondant aux travaux destinés à une prise en charge par la commune,
 - Un devis correspondant aux travaux destinés à une prise en charge par le propriétaire riverain.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Monsieur Le Maire,
Guy MEZARD



Monsieur Le Secrétaire de séance,
Jérôme RAFFARD.